



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 18 juin 2020

Objet de la délibération

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE EPCC TRIO...S :
ELECTION DES REPRESENTANTS**

Le dix huit juin deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, André HARTEREAU, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Michèle LE BAIL, Pierre-Yves LE BOUDEC, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Julian PONDAVEN, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CACLIN Peggy** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2020.06.007

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE EPCC TRIO...S : ELECTION
DES REPRESENTANTS**

Rapporteur : André HARTEREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5212-7, L5211-7, L2121-21 et L2122-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Trio...s (EPCC),

Vu la délibération du 27 octobre 2016,

Vu les statuts de l'EPCC,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 8 juin 2020,

Vu le rapport présenté,

Considérant que la Commune est membre de l'EPCC dont la vocation est de développer un service public de la culture au travers des Enseignements Artistiques et du Spectacle Vivant ;

Conformément aux statuts de l'EPCC, la Commune dispose, en plus de Monsieur le Maire, de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants,

Considérant qu'à l'unanimité les membres du Conseil Municipal ont décidé de procéder à une désignation sans vote à bulletin secret,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **DÉSIGNE**, sans procéder au vote à bulletin secret, les élus ci-dessous comme délégués qui représenteront la Commune au sein de l'EPCC :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Claudine CORPART	Lisenn LE CLOIREC
Frédéric TOUSSAINT	Martine JOURDAIN
Pierre-Yves LE BOUDEC	Christian LE BOULAIRE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU